

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 77 (1926)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Commission de l'examen d'Etat des ingénieurs forestiers.** Le Conseil fédéral a nommé M. *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal à Zurich, membre de cette commission, en remplacement de M. von Seutter décédé, et M. *E. Dasen*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Meiringen, en qualité de membre adjoint de la dite.

**Ecole forestière.** Le nombre des étudiants était, au commencement du semestre d'hiver 1926/27, le suivant: 7 au premier cours, 6 au deuxième cours, 10 au troisième cours, 11 au quatrième cours et un externe étranger (Norvège). Ces 34 étudiants suisses (en 1925 : 38) se répartissent comme suit entre les cantons d'origine : Berne 8, Valais 5, Soleure 4, Zurich, Vaud, Grisons et Thurgovie chacun 3, Neuchâtel 2, Schaffhouse, Fribourg et Bâle-Ville chacun 1.

Ont quitté l'Ecole en 1926 : sept, dont le regretté M. Zumthor décédé, tandis que les six autres ont reçu le diplôme d'ingénieur forestier.

La fréquentation de notre Ecole a, comme le montrent les chiffres ci-dessus, fortement diminué. Le nombre des diplômes décernés est redevenu sensiblement égal à celui des candidats qui, chaque année, obtiennent un poste régulier dans le pays. Ceux-ci ont été huit en 1925; ce nombre semble devoir être sensiblement le même en 1926. *H. B.*

**Examens forestiers d'Etat.** Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite d'examens, le département fédéral de l'intérieur a déclaré éligible à un poste supérieur de l'administration forestière les ingénieurs forestiers suivants :

MM. *Fischer* Richard, de Berne;  
*Gamma* Paul, de Wassen (Uri);  
*Rieder* Paul, de Rothenfluh (Bâle-Campagne);  
*Seiler* Walter, d'Adliswil (Zurich).

### Cantons.

**Fribourg.** *Extraits du compte-rendu de la direction des forêts, vignes et domaines, année 1925.* Le canton de Fribourg est un de ceux dans lesquels les traitements des agents de l'administration forestière ne sont pas supportés par l'Etat seul, mais par celui-ci aidé des communes propriétaires de forêts. Une loi du 20 novembre 1920 a fixé la part de ces dernières à 2 fr. par ha au maximum, mais elle varie à chaque exercice. Le Conseil d'Etat, à qui incombe sa fixation, l'a arrêtée à 1,05 fr. pour 1924.

Dans aucun autre canton, l'étendue des forêts domaniales n'a progressé aussi rapidement que dans celui de Fribourg. Elle était de 1555 ha en 1850, de 3196 ha en 1900 et de 4293 ha à la fin de 1924. Cette magnifique progression provient surtout des nombreux achats auxquels

l'Etat de Fribourg procède avec beaucoup de méthode depuis tantôt 40 ans, dans le bassin supérieur de la Gérine, et dont M. l'inspecteur forestier J. Darbellay entretenait récemment ici nos lecteurs. De l'étendue totale, 1279 ha sont des pâturages boisés ou à reboiser et 578 ha des taillis.

Le rendement en matière des forêts domaniales a été inférieur à celui de 1924 : 7,2 m<sup>3</sup> par ha, au lieu de 7,64 m<sup>3</sup>. Dans ce chiffre, la part des résineux est de 82 %, celle des feuillus de 18 % seulement et celle des bois de service de 44 %.

Le prix moyen du mètre cube dans cette catégorie de forêts s'est élevé à 30,80 fr. (31,15 fr. et 1924). Quant au rendement net par ha, il est descendu à 142 fr. par ha, chiffre encore bien raisonnable. La diminution subie provient d'une réduction des coupes et de la baisse des prix de vente.

Le fonds de prévoyance des forêts cantonales n'a pas été mis sérieusement à contribution, puisque les prélèvements ont été de 26.000 francs seulement. Ce fonds a donc progressé; à la fin de 1925 il s'élevait à 992.000 fr.

Le canton de Fribourg possède depuis fort longtemps des *vignes* dans le canton de Vaud et, dame, pas des moindres. C'est le domaine des Faverges, dont les crus rivalisent avec ceux du fameux Dézaley. Forêts et vignes fribourgeoises sont sous la haute direction du même conseiller d'Etat. Or, Sylva et Bacchus n'ont pas dû lui donner une égale satisfaction. Tandis que le rendement de la forêt se maintenait en 1925 à une honnête moyenne, celui de la vigne a dû lui causer une profonde déception : 39.100 fr. de recettes et 39.720 fr. de dépenses. Bacchus n'a pas pu nouer les deux bouts ! Si encore la récolte de 1926 s'annonçait meilleure. Mais ne parle-t-on pas de nombreux dégâts par la cochylis et par la grêle. Pauvre vigne... La forêt est moins brillante parfois, au point de vue financier, mais combien sa production est plus assurée et mieux à l'abri de l'imprévu qui bouleverse les combinaisons les plus raisonnables. Quelle belle tranquillité dans son commerce !

H. B.

**Berne.** Le Conseil d'Etat a nommé M. *Fritz von Erlach* conservateur des forêts de la région du Mittelland (plateau). Le nouvel élu, jusqu'ici inspecteur forestier d'arrondissement à Berthoud, succède dans ses hautes fonctions à M. von Seutter, récemment décédé. Commandant d'une brigade d'infanterie d'élite, il a l'étoffe d'un vrai chef et le Conseil d'Etat semble avoir fait un choix excellent. Nos félicitations bien sincères !

**Grisons.** Le gouvernement vient de désigner le successeur de l'inspecteur forestier d'arrondissement M. Huonder, qui va entrer au Conseil d'Etat. Il a choisi M. B. *Albin*, jusqu'ici gérant des forêts de la commune de Poschiavo.